

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2016

Présents : QUÉRET Jean-Louis (Maire), SEILLIÉBERT Christophe, (Adjoint), ARMONGON Maryline, BERCIER Sophie, BOCAT MONNET Christiane, COMBAL Patrice, COMPERAT Jean-Raymond MILLARD Julien, PERQUY Alain, PRÉVOST Yvette, QUARTIER David.

Absent excusé :

LORIN Gwénaél

Absents excusés ayant donné pouvoir :

GENREAU François, a donné pouvoir à QUÉRET Jean-Louis

CHICON Pierre, a donné pouvoir à PRÉVOST Yvette

Secrétaire de séance : ARMONGON Maryline

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte rendu, ils signent le registre des délibérations.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération pour l'acquisition d'une partie d'une parcelle de terre appartenant au restaurant le « Bon Accueil » pour l'euro symbolique (AH 230)
- Demande de subvention exceptionnelle au Conseil Régional.
- Accord du marché de raccordement des hameaux de Vachy et de Prunelles.
- Délibération pour le presbytère

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

ORDRE DU JOUR

2016/037 Election du 3^{ème} Adjoint en remplacement de Valérie GOUDON.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que le courrier de Monsieur le Préfet actant la démission de Valérie GOUDON de son poste de Conseiller municipal et d'adjointe est arrivé le 01 juillet 2016 en mairie. Il nous faut donc élire quelqu'un en remplacement.

Monsieur le maire présente Christiane BOCAT MONNET pour la fonction de 3^{ème} Adjointe et demande s'il y aurait d'autre candidature.

Aucune candidature ne se proposant, par conséquent c'est une candidature unique.

Les membres du Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Résultat :

Votants : 13

Pour : 12

Blanc : 1

Est déclarée 3^{ème} Adjointe : BOCAT MONNET Christiane

2016/038 Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une augmentation est prévue pour l'I.A.T. qui passe donc annuellement de 9 799 € à 9 910 € soit 111 €. Nous devons donc prendre une décision modificative afin d'augmenter le montant de la ligne correspondante.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2016/039 Réclamation sur factures d'eau :

Monsieur le Maire expose que cette année 10 réclamations pour consommation excessive d'eau ont été adressées à la mairie. Il en ressort que soit :

- Les réclamations font suite à des travaux des employés communaux et sont prises en compte par le syndicat des eaux.
- Les réclamations font suite à des fuites en domaine privé et seront traités dans le cadre de la loi Warsmann

Monsieur le Maire rappelle que les abonnés doivent régulièrement contrôler leur installation et qu'il n'est pratiquement pas possible qu'une consommation excessive constatée ne provienne de la vétusté du compteur, car dans ce cas, il est prouvé que ledit compteur tend à tourner moins vite.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2016/ 040 Tarif restauration scolaire :

M. le Maire informe que la société API qui fournit les repas pour la cantine scolaire n'augmentera pas ses tarifs pour l'année scolaire 2016/2017, il propose aux Conseillers Municipaux de laisser les prix du repas facturé à 3,40 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR

2016/041 Délibération pour l'acquisition d'une partie d'une parcelle de terre appartenant au restaurant le « Bon Accueil » pour l'euro symbolique (AH 230) :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la parcelle appartenant à la SCI Clémentine et enclavée du côté de la salle d'évolution a été cédée pour l'euro symbolique et que nous avons déjà pris une délibération dans ce sens. Cependant, après le rebornage, ladite parcelle a changé de numérotation et devient AH 230, ce qui nous oblige à refaire la délibération N°2012/066 en précisant ce numéro.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2016/ 042 Demande de subvention exceptionnelle au Conseil régional

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la possibilité d'obtenir une subvention exceptionnelle par le Conseil Régional pour des travaux débutant avant fin 2016 et attribuée aux communes de moins de 20 000 habitants. Il propose des travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2016 / 043 Accord du marché de raccordement des hameaux de Vachy et de Prunelles.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'ouverture des plis pour l'Appel d'Offre concernant le marché de raccordement des hameaux de Vachy et Prunelles. Les 9 offres sont les suivantes :

- GALOSEAU : 253 580 € HT
- SAD : 352 602 € HT
- GIRARD : 338 497 € HT
- GCTP : 289 898 € HT
- SCHMITT / FORTINI : 389 910 € HT
- LA CELLOISE : 335 947 € HT
- SARL NGTP : 360 679 € HT
- AEC Environnement : 390 445 € HT
- ADA RESEAU : 382 300 € HT

Après analyse l'offre ayant obtenue la meilleure note technique et financière est celle de la société GALOSEAU. Monsieur le maire propose de retenir cette entreprise pour la réalisation des travaux.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2016/044 Délibération pour le presbytère

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal de sa demande d'estimation du terrain du presbytère par les domaines qui ont estimé à 48 000 €. M. le Maire, compte-tenu du fait qu'une partie n'est pour l'instant pas constructible, que le bâtiment en préfabriqué existant sera abattu, demande l'autorisation de faire une proposition à 45 000 €.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

La séance est levée à 22 h 00.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 20 juillet 2016, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET



